



**HAL**  
open science

# Les espaces imbriqués du château à l'époque moderne. Espace naturel? Espace agricole? Espace seigneurial?

Annie Antoine

## ► To cite this version:

Annie Antoine. Les espaces imbriqués du château à l'époque moderne. Espace naturel? Espace agricole? Espace seigneurial?. Anne-Marie Cocula, Michel Combet (éd.). Le château et la nature: actes des Rencontres d'archéologie et d'histoire en Périgord les 24, 25 et 26 septembre 2004, Ausonius, pp.179-194, 2005, Scripta varia (Ausonius), 11, 2-910023-67-2. halshs-00420251

**HAL Id: halshs-00420251**

**<https://shs.hal.science/halshs-00420251v1>**

Submitted on 18 Jun 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# LES ESPACES IMBRIQUÉS DU CHÂTEAU À L'ÉPOQUE MODERNE ESPACE NATUREL? ESPACE AGRICOLE? ESPACE SEIGNEURIAL?

Annie ANTOINE \*

Le thème du colloque – château et nature – suggère que l'on s'interroge sur la part du naturel ou de la nature dans l'environnement du château. Ceci suppose que l'on oppose le château, objet construit, à l'espace qui l'entoure, et que l'on réfléchisse sur le statut de cet espace. Deux questions doivent être posées : celle de la part du milieu naturel dans la localisation et l'implantation du château, celle de la conception de l'espace environnant le château : espace "naturel" ou espace construit?

L'environnement "naturel" du château est tout d'abord le parc. Celui-ci contribue à donner le statut de château à des bâtisses de peu d'importance. Mais le parc est loin d'être le seul espace à l'intérieur duquel s'insère le château à l'époque moderne. L'objet de cette communication est de définir quels sont ces espaces qui entourent le château moderne et comment ils sont pensés, organisés, utilisés. Les exemples seront pris dans le Maine (actuel département de la Mayenne) qui offre à la fois une forte densité de châteaux et des archives seigneuriales assez riches pour aborder cette question.

On observera que le château moderne est au centre de trois espaces de signification différente : un espace de décoration (que l'on n'appelle pas encore le parc au XVIII<sup>e</sup> siècle), un espace économique (les métairies du domaine) et un espace seigneurial (la mouvance).

## LE CHÂTEAU ET SON PARC

Les aveux peuvent être utilisés de manière sérielle pour obtenir des descriptions de châteaux. Certes, ces descriptions sont assez sommaires et leur propos n'est que très accessoirement la description du cadre "naturel" du château. Les aveux constituent cependant une bonne source car la manière dont ils sont rédigés témoigne de ce que les seigneurs souhaitent mettre en valeur. Dans la quasi-totalité

\* Crhisco - Université Rennes 2.

des cas, la demeure seigneuriale est citée en tête (ce n'est que pour des seigneuries très vastes et puissantes que la justice vient en premier), ensuite son environnement est décrit sommairement. Ceci permet de savoir quels éléments sont regardés par un seigneur comme prestigieux.

### Site et situation

Au sens strict, seul le château de type militaire utilise les caractères naturels du milieu : la butte, la rivière, le marécage... Ces châteaux situés en position défensive ne sont pas les plus fréquents dans le Maine. Ce sont souvent des châteaux urbains. Leur caractère défensif garde une valeur symbolique importante. Trois aveux rendus au XVIII<sup>e</sup> siècle par les propriétaires du marquisat de Lassay reproduisent la même description du château et de la ville :

“Madite ville de Lassay au haut de laquelle et à un bout d'icelle est un ancien château, bâti sur un roc, environné d'étangs, hors du coté de ladite ville où il est joint, séparé seulement d'un fossé et sur le devant d'une place nommée vulgairement le *boille*, ledit château consistant en sept grosses tours rondes, hautes, toutes *massicolisées*, éloignées les unes des autres de quelque distance, jointes ensembles par faces, un corps de logis neuf, la couverture d'icelui étant d'ardoises garnie de plomberie, au devant duquel est une manière de fer à cheval faisant l'entrée de mondit château avec pont-levis et autre pont-levis à l'entrée de la cour d'icelui entourée desdites tours”<sup>1</sup>.

En 1765, il ne semble même pas totalement exclu par son propriétaire de rendre à ce château sa fonction défensive si les besoins de l'État l'exigeaient.

En milieu rural, les douves restent appréciées encore au XVIII<sup>e</sup> siècle sans que l'on sache si c'est plus pour leur valeur symbolique (la fonction de défense) ou esthétique (des espaces en eau). Les châteaux de construction ancienne comportent des douves qui constituent un élément de prestige ; elles sont souvent associées à plusieurs cours, un “circuit de murs”, un pont-levis, parfois même un donjon.

Lorsqu'en 1768, Bailly de Fresnay, souhaitant faire ériger en marquisat sa terre de Bourg-le-Prêtre<sup>2</sup>, recherche tous les arguments prouvant l'importance de cette seigneurie, il annonce d'abord un château “considérable, entouré de fossés avec pont-levis, chaînes et brancards, précédé d'une avenue de décoration”<sup>3</sup>. Le château de Champfleury<sup>4</sup> qui est aussi de très grande taille (sept corps de bâtiments), propriété au XVIII<sup>e</sup> siècle de la famille Farcy de Pontfarcy, comporte également des douves<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Les trois aveux datent de 1738, 1756 et 1769. Archives départementales de la Mayenne (A.D.M.), 1 Mi 141 R2-26 et Archives départementales d'Indre-et-Loire (A.D.I.L.), C 593 pièce n° 68. La seigneurie de Lassay appartient à la famille de Madaillan depuis 1639.

<sup>2</sup> Cne. La Chapelle-Rainsouin, dép. Mayenne.

<sup>3</sup> A.D.M., 1 Mi 142 R35.

<sup>4</sup> Cne. Arquenay, dép. Mayenne.

<sup>5</sup> Montrée du château de Champfleury, Minutes Le Tort, Laval, 1<sup>er</sup> août 1766, A.D.M., 3 E9 / 321.

Un très grand nombre de châteaux ruraux de moindre importance présentent ces caractéristiques qui sont toujours décrites dans les aveux comme un élément de prestige. Le petit château de Bois de Maine<sup>6</sup> est “clos et environné de trois douves ou fossés avec pont-levis, droit de forteresse canonnière, composé d'une salle, cuisine, chambres, greniers, donjon avec créneaux pour la défense dudit château en haut duquel est une tour, dans laquelle les écuries, étables, pressoir et fournil, et un emplacement dans lequel était anciennement une chapelle”<sup>7</sup>. Il est entouré de quarante-cinq hectares de terres et prés. Le château du Feu<sup>8</sup> est :

“composé d'un grand corps de logis avec deux pavillons à chaque bout, chambres et greniers dessus, il comprend une cour close de murs et environnée de douves, une chapelle au bas de la cour, une boulangerie à côté avec deux fours, une chambre de domestique dessus, un grenier, une *plouse* devant la maison contenant un journal de terre, une basse-cour dans laquelle il y a deux corps de bâtiments dont l'un sert d'étable avec grenier à foin, l'autre à loger le pressoir avec grenier, ladite cour entourée de murs, une autre cour au devant du four, deux toits à porcs, une autre au derrière qui sert d'aire, un jardin entouré de murs avec terrasse et fossés tout autour, un autre jardin en pépinière, un bois taillis, une allée au bout de la *plouse*, deux châtaigneraies”<sup>9</sup>.

Plus petit, mais très semblable dans sa composition est le château de la terre d'Aubigné<sup>10</sup>, décrit en 1743 comme un “château et maison seigneuriale, clos de murs, entouré de fossés et pont-levis pour y entrer, chapelle carrée, chambres, salle, granges, greniers, écuries, étables, pressoir, basse-cour, parc du château avec colombier, toits à porcs, jardins, avenue, terres labourables et non labourables, prés, bois, étangs, vergers”<sup>11</sup>.

Les douves résistent bien en milieu rural et même des châteaux reconstruits dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle en comportent encore. Le château de Gresse<sup>12</sup> est reconstruit vers 1760 par Jean Baptiste Duchemin de Saint-Cénéry<sup>13</sup> selon un plan relativement classique : le bâtiment est constitué d'un corps et de deux pavillons ; à l'avant, il y a une cour close de murs et une terrasse. Mais ce qui est plus original,

<sup>6</sup> Cne. Rennes-en-Grenouilles, dép. Mayenne.

<sup>7</sup> Archives privées du Bois de Maine. Aveu de 1754. Cette seigneurie appartient à partir de 1715 à la famille Billard de Lorieère.

<sup>8</sup> Cne. Juvigné-des-Landes, dép. Mayenne.

<sup>9</sup> Aveu de 1759 par Élisabeth de la Corbière, recopié à partir des Remembrances de la châtellenie de Saint-Ouen. A.D.M., 1 Mi 143.

<sup>10</sup> Cne. Vaiges, dép. Mayenne.

<sup>11</sup> Contrat d'acquisition de la terre d'Aubigné à Vaiges, 1743, par le sieur de Fleurance pour 43000livres. Le reste du domaine est composé de 5 métairies, 6 closeries et 3 taillis. Chartrier de Villiers, A.D.M., 242 J 3.

<sup>12</sup> Cne. La Chapelle-Anthenaise, dép. Mayenne.

<sup>13</sup> Jean Baptiste Duchemin de St-Cénéry a acquis en 1743 la seigneurie de Gresse pour 18 200 livres. L'aveu de 1764 évoque un château “reconstruit à neuf depuis environ 5 ans”. Chartrier de Gresse, A.D.M., 139 J.

compte tenu de la date de construction, c'est que des douves et des fossés y ont été aménagés <sup>14</sup>.

### Un environnement naturel

Les descriptions des châteaux construits aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ne font plus allusions à des finalités défensives : leur situation s'explique donc par d'autres critères dont le principal est se cacher/être vu. L'environnement végétal devient très important dans la description que les aveux donnent alors des châteaux.

Leur site et leur situation ne sont pas systématiquement évoqués : que le château soit sur une butte ou en bordure de rivière n'est pas toujours perceptible dans un aveu ; la vue que l'on peut avoir de l'intérieur du château n'est pas non plus évoquée. Par contre, les éléments de décoration sont cités : une prairie, une futaie, des allées d'arbres, ou, plus construit, encore une "étoile", une charmille... C'est donc l'environnement végétal construit du château qui est essentiel. Cet environnement peut être regardé comme "naturel" en ce sens qu'il est souvent un environnement végétal (le végétal s'opposant alors au construit), mais, à l'analyse, il s'avère qu'il s'agit bien dans tous les cas de paysages construits. L'environnement naturel du château est en fait un espace aménagé dans le but de lui donner un cadre.

### Des espaces de décoration

Dans le nord de l'actuel département de la Mayenne, l'environnement du château de Boisfroust <sup>15</sup> se compose d'un grand canal animé de jeux d'eau. Le domaine de la baronnie <sup>16</sup> a été aménagé dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Isaac de Madaillan est devenu propriétaire en 1627 de la terre de Boisfroust <sup>17</sup> et, lorsqu'il n'est pas à l'armée, c'est là qu'il demeure, même après qu'il a acquis la châtellenie de Lassay en 1639. Son fils, Louis de Madaillan, a fait édifier à Boisfroust un nouveau corps de logis en 1652 et c'est très probablement son petit-fils, Armand de Madaillan, qui a fait aménager le parc et les jardins. Depuis l'aveu de 1687 <sup>18</sup>, jusqu'à celui de 1769 <sup>19</sup>, la terre de Boisfroust est décrite ainsi :

"mon manoir et maison, écurie, quatre tours aux coins de la principale cour d'icelle, le tout couvert d'ardoises ; une fontaine avec jet d'eau et un bassin au milieu dans ladite cour close de murailles, pont-levis à l'entrée d'icelle, partie entourée de douves; autre

<sup>14</sup> Chartrier de Gresse, aveu de 1785. A.D.M., 139 J.

<sup>15</sup> Cne. Niort, dép. Mayenne.

<sup>16</sup> Cette baronnie a été incorporée au marquisat de Lassay, aveu de 1743 par Léon de Madaillan, A.D.I.L. C 593, n° 68 ; aveu de 1769 par Louis Léon Félicité de Brancas, A.D.M. I Mi 141 R2-26.

<sup>17</sup> Beauchesne 1920,1921,1922.

<sup>18</sup> Cité par de Beauchesne 1922, 220.

<sup>19</sup> Le texte cité ici est celui de 1743.

cour d'entrée aussi close de murailles, deux poteaux d'entrée et sortie, ma chapelle fondée au nom de Sainte-Anne étant placée au bout de madite cour ; trois petites tours proches lesdits poteaux, une terrasse étant au-dessus plantée d'espaliers dans laquelle j'ai mon entrée par la principale cour pour entrer dans madite maison, un pigeonnier ou colombier à quatre piliers étant entré dans lesdites douves, et le petit étang au-dessus".

Dans l'environnement immédiat du château, les aménagements récents (bassin et jets d'eau) ont été intégrés à des constructions qui conservent leur aspect ancien (douve, murailles et pont-levis). Le domaine comprend en outre, derrière la maison et l'écurie, un bois de haute futaie dans lequel "il y a plusieurs allées dans lesquelles il y a bassins à jets d'eau" ; le jardin est "clos de hautes murailles avec des tours aux coins et milieu pour les demeures des jardiniers". Il couvre deux hectares et un dispositif savant permet la circulation de l'eau tant pour l'arrosage que pour l'agrément au haut du jardin :

"il y a un grand canal et au-dessous, sont au milieu d'icelui, trois viviers ou réservoirs dont l'eau flue dudit canal et de gré se conduit dans mes douves, et dans lequel grand canal il y a jet d'eau ; au-dessous duquel grand canal est la grande *prée* contenant à recueillir soixante charretées de foin ou environ, et dans laquelle est une fontaine couverte d'où procèdent des eaux qui fluent par tuyaux pour l'entretien desdits bassins et jets d'eau et service de l'office de madite maison ; à l'un des cotés de ladite *prée* est un *pail mail* de longueur de trois cents pas ou environ et de dix en largeur, et de l'autre coté duquel est mon domaine contenant quinze journaux de terre ou environ, planté en partie d'arbres".

Du point de vue strictement décoratif, il est probable que cette succession de bassins où l'eau s'écoule ait été inspirée par les parcs de Versailles, mais il faut aussi remarquer que, du point de vue fonctionnel, le dispositif permet l'entretien de viviers qui produisent du poisson et d'une "grande *prée*" propre à recueillir un très bon foin. Le goût des jardins qui caractérise les seigneurs des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles qui ont voyagé en Angleterre ou en Italie<sup>20</sup> se traduit dans le cadre rural des seigneuries du Bas-Maine par une intégration des activités agricoles au décor construit du château et par une transition progressive allant des bâtiments, des cours et des parcs à un espace beaucoup moins domestiqué, passant par les futaies, les allées, les taillis et les exploitations agricoles. À Boisfroust, l'espace décrit se poursuit par un "bois-taillis" de

<sup>20</sup> Ce qui est précisément le cas d'Armand de Madaillan, seigneur de Boisfroust, marquis de Lassay. Le marquis de Beauchesne (1922, 221) signale que le marquis de Lassay, après avoir dans les premières années de son existence préféré la vie à la Cour et les aventures guerrières, fut ensuite connu pour "son goût des jardins". Il cite une lettre adressée à la propriétaire de la villa de Bagnera par A. de Madaillan au retour d'un voyage dans la région de Viterbe : "c'est le plus aimable lieu du monde que j'aie jamais vu ; on y trouve en même temps une belle vue, de grands arbres aussi verts qu'en France et qu'il ne faut point aller chercher, et des quantités de fontaines qui vont quand les maîtres n'y sont point... Elle n'attendent pas vos ordres pour jeter des torrents de la plus belle eau du monde. Je vous demande encore de faire abattre, à hauteur d'appui, la muraille qui est devant vos fenêtres, car cette muraille vous donne une vue effroyable et vous en cache une qui est fort belle".

3,5 hectares, une “chasse ou avenue” partant du manoir, plantée de plusieurs rangs de châtaigniers, longue de 400 pas, et par “un plant d'arbres fruitiers” de 1,5 hectare situé en dessous du jardin. Au-delà, il y a un moulin et quelques exploitations agricoles.

Autour du château de Launay-Villiers<sup>21</sup> ont été aménagés au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle des étangs servant de pêcherie et des allées en demi-étoile. En 1676, le domaine de Launay-Villiers n'a pas encore été remanié : le château est alors “composé de salle, office, chambres, pavillons, fuie, tours, écuries, boulangerie, cours, circuit de murailles, un pavillon, verger et issues, avenue, jeu de paume, mail, touche de bois de haute futaie, garenne, le tout proche de ladite maison, le tour en parc partie clos de murailles et d'eau, le reste à clorre”<sup>22</sup>. L'ensemble fait 3,5 hectares et est entouré de trois étangs, d'un taillis et d'une lande. En 1765, lorsque Jacques de Farcy fait à son tour hommage au comte de Laval pour la terre de Launay Villiers<sup>23</sup>, l'aspect du château semble le même : “salle, office, cuisine, chambres hautes, pavillons, fuies, tours, écuries, boulangerie, cours, circuit clos de murailles, vergers, issues, bois taillable et garenne”, mais l'environnement a été complètement remanié et se présente sous la forme de “trois étangs *abuttant* les uns aux autres avec leur chaussée, pêcherie, rivages” et de “sept avenues ou allées” rayonnant à partir du château vers le bourg et l'église. Le château s'est alors entouré d'un paysage formé de plusieurs plans auxquels un réseau d'allées convergentes disposées en demi-étoile donne une profondeur importante : le premier plan est celui des prairies ou pelouses, le second est composé par des îlots d'arbres, l'horizon est fermé par les métairies du domaine. L'eau et la verdure constituent deux éléments importants de cet aménagement du cadre du château.

Autour du château de Champfleury<sup>24</sup>, le décor est plus classique : un jardin clos de murs et formé de carrés réguliers avec des buis, une “plouse”, une étoile devant le château, une charmille. Selon une monnaie de 1766<sup>25</sup>, le château se compose de “sept corps de bâtiments”. Il s'agit d'un ensemble considérable : le premier corps de bâtiment, qui forme le château proprement dit, comprend une cinquantaine de pièces, le second est occupé par le fournil, l'étable et l'ancien chenil, le troisième sert à ranger le bois et le pressoir, le quatrième est une remise et un pigeonnier, le cinquième un nouveau chenil, le sixième une sellerie et une boulangerie et le septième est une écurie. Le château lui-même comporte une orangerie avec une cheminée et une chambre dite “du jardinier”. Le jardin est clos de murs dont les jambages sont ici en tuffeau. Ce jardin est découpé de façon géométrique par une

<sup>21</sup> Cne. Launay-Villiers, dép. Mayenne.

<sup>22</sup> Chartrier de Launay-Villiers, aveu à la châtellenie de St-Ouen, 1676, A.D.M., 1 Mi 145 R3-5.

<sup>23</sup> *Ibid.*

<sup>24</sup> Cne. Arquenay, dép. Mayenne.

<sup>25</sup> A.D.M., 3 E 9/321. Minutes Le Tort, Laval, 1<sup>er</sup> août 1766.

grande allée bordée d'un petit buis et par d'autres allées "croisées". Des espaliers garnis de poiriers sont aménagés le long des murs et, au centre, dans les carrés découpés par les allées. Devant le château, il y a une "plouse" ou avant-cour, qui comporte également une petite haie de buis. Le principal décor végétal est une "étoile" en avant de la pelouse. Cette étoile est entourée de haies faites de buis et d'épines blanches d'un mètre de haut. Il y a également une charmille du côté du couchant. S'il est précisé dans la monnaie qu'il y a de l'herbe dans les allées, que les pieux et gaules qui composent les espaliers sont "de mauvais bois" et de "peu de valeur", que certaines haies d'épines sont peu garnies, l'ensemble témoigne cependant d'un souci d'aménagement du cadre du château à la fois selon les principes géométriques du jardin à la française (verger découpé en carrés par des allées croisées) et selon des goûts plus sauvages (la charmille). Si le buis a été intégré en tant que plante aristocratique, l'aspect esthétique d'une essence locale, l'épine blanche, n'a pas été ignoré.

Voilà ce qui, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, constitue la part que l'on peut regarder comme "naturelle" dans l'environnement du château. Mais on observe bien qu'il s'agit là d'un abus de langage. C'est d'un beau paysage que s'entoure le château mais ce paysage n'a rien de naturel, sauf sa matière première : l'eau et le végétal. Il s'agit d'un espace construit.

Cet espace de décoration, situé aux alentours immédiats du château, n'est jamais très vaste. Celui de Boisfroust atteint les vingt hectares, si on y inclut la *prée*, des terres labourables, un taillis et un verger que l'on peut déjà considérer comme des espaces agricoles. Celui de Launay-Villiers<sup>26</sup> est semblable : les espaces construits, les cours, une garenne, les parcs et futaies, le jeu de paume et un *pail-mail* couvrent sept à huit hectares auxquels s'ajoutent un taillis de dix hectares et une lande de six. Dans la plupart des cas, les alentours du château sont faits de beaucoup plus de terres agricoles et de bois que de parcs décoratifs. Au-delà des douves, des cours closes de murs, des jardins et des vergers, des taillis, futaies, garennes et étangs, commence l'espace exclusivement agricole.

## AU-DELÀ DU PARC : LE DOMAINE, UN ESPACE ÉCONOMIQUE

### Le domaine : description

Autour du château s'étend le domaine. Il est composé d'un nombre variable de métairies, souvent d'un seul tenant. Le retrait féodal permet en effet aux seigneurs méticuleux de composer de belles exploitations : en cas de transaction portant sur une ou plusieurs parcelles qu'ils convoitent, ils peuvent exercer leur droit de retrait, c'est-

<sup>26</sup> Chartrier de Villiers, aveu de 1676, A.D.M., 1 Mi 145 R3-5.

à-dire qu'ils peuvent évincer un acheteur (à condition de lui rembourser le prix de l'objet et les frais de la transaction) et rattacher la parcelle à leur domaine.

Pour beaucoup de châteaux, les moins importants mais les plus nombreux, il n'y a pas d'espaces de décoration : l'espace rural commence au bas du perron d'une habitation qui ressemble souvent à une belle maison de maître. Mais, même dans ce cas, quand le château est en même temps une exploitation agricole, celle-ci présente des caractères spécifiques qui l'individualisent dans le paysage. Cette exploitation s'appelle alors "la retenue" et sa composition n'est pas exactement la même que celle des métairies classiques : elle comporte plus de prairies, souvent une futaie, moins de terres labourées, des étangs, parfois une allée.

La maison seigneuriale de Villeneuve<sup>27</sup> est immédiatement entourée de sept à huit hectares de labours et de prés, de trente hectares de taillis et de futaies ; ceci, avec un moulin et deux métairies, constitue l'ensemble du domaine<sup>28</sup> qui doit contenir entre quatre-vingt et cent hectares. Le domaine de La Vaudelle<sup>29</sup>, de superficie semblable, se compose d'un manoir autour duquel il y a neuf hectares de terres et douze hectares de prés, ainsi que d'un moulin et de deux métairies de trente-huit et quarante-deux hectares<sup>30</sup>. Le château du Bois de Maine<sup>31</sup> est entouré de quarante-cinq hectares de terres à usage agricole, dont un pré de quinze hectares<sup>32</sup>, de quatre exploitations et de deux moulins. Celui de Fresnay<sup>33</sup> comprend "un bois de décoration", un pré de douze hectares et "une petite retenue de terres labourables" de quatre hectares. S'y ajoutent quinze métairies ou closeries, trois moulins, onze étangs, un four à chaux et un bois taillis<sup>34</sup>.

Pour tous ces habitats seigneuriaux qui ne sont pas tous des châteaux, il n'est plus question de ce que l'on pourrait appeler un parc ; l'espace de décoration est fait de bois et de vastes prairies.

Certains domaines, qui ne sont pas toujours parmi les moins vastes, ne disposent pas de cet espace intermédiaire de terres, de prés et de bois, mi-décoratif mi-utilitaire, disposé entre le château et les exploitations agricoles. Dans ce cas, il y a souvent une métairie privilégiée dite "de la Porte" ou "du Domaine" un peu plus vaste

<sup>27</sup> Cne. Chailland, dép. Mayenne.

<sup>28</sup> Chartrier de Clivoy, aveu de 1712 par Claude Joseph de Meaulnes. Remembrances de la seigneurie de la Salle, A.D.M., 239 J 29.

<sup>29</sup> Cne. Bais, dép. Mayenne.

<sup>30</sup> Chartrier de La Vaudelle, aveu du 17 novembre 1745 par Messire Alexandre de la Boulaye, A.D.M., 7 J 13.

<sup>31</sup> Cne. Rennes-en-Grenouilles, dép. Mayenne.

<sup>32</sup> Archives privées du Château de Bois de Maine, aveu de 1754 par Messire Guy Michel Billard de Lorière.

<sup>33</sup> Cne. Le Bourgneuf, dép. Mayenne.

<sup>34</sup> Chartrier de Fresnay, état de la Terre de Fresnay, milieu XVIII<sup>e</sup> siècle, A.D.M., 1 Mi 142 R18-143.

et un peu plus fournie en prés que les autres. C'est le cas à Hautrives<sup>35</sup>, à Gresse<sup>36</sup>, à Daviet<sup>37</sup> où le domaine se compose de la maison seigneuriale, d'un "domaine" comprenant cinquante journaux de terres (25 ha) et autant de charretées de foin, d'une métairie, de deux moulins, de trois étangs et d'une prairie. Cette métairie est l'annexe alimentaire du château : elle est systématiquement en bail à moitié et parfois même avec des clauses spécifiques. Dans la seigneurie d'Hautrives, le métayer du domaine a apparemment des conditions très dures puisqu'il s'agit d'un métayage aux deux tiers/un tiers (un tiers seulement de la récolte pour le métayer). Mais il est exempté de taille et son inventaire après décès fait de lui un des plus riches agriculteurs de la paroisse<sup>38</sup>.

Au-delà s'étendent les métairies du domaine. Il s'agit là de métairies "classiques" de 20 à 30 ha qui comportent moins de bois et de prairies que la retenue du château. Cet espace est en général d'un seul tenant ou peu morcelé et il excède rarement 250 à 300 hectares, ce qui correspond, au maximum, à une dizaine d'exploitations agricoles disposées autour de la maison seigneuriale. Les grandes seigneuries, celles qui ont de vastes domaines, sont des seigneuries à noyaux multiples : elles sont constituées plusieurs fois de l'ensemble domaine (habitat seigneurial, espaces de décoration, exploitations du domaine) et mouvance.

### Caractères de cet espace

Cet espace seigneurial présente un paysage différent du reste de la paroisse. Les métairies des domaines seigneuriaux sont les plus vastes; elles sont d'un seul tenant, elles ont les bâtiments les plus spacieux. Les closieries sont rares sur les domaines seigneuriaux. En conséquence, le parcellaire d'un domaine seigneurial n'est pas le même que celui qui entoure les villages<sup>39</sup>. Dans l'Ouest de la France, une métairie se compose en moyenne de deux fois plus de parcelles deux fois plus vastes que celles d'une closierie<sup>40</sup>; la différence est encore plus importante quand il s'agit des métairies seigneuriales. Ceci se lit aisément dans le paysage : les domaines seigneuriaux se signalent par un bocage à mailles plus lâches que les parcellaires communs qui comprennent plus de closieries. D'autre part, l'habitat rural y présente des caractères spécifiques : ce sont des zones où domine l'habitat isolé. Au contraire, hors des domaines, l'habitat est le plus souvent regroupé en villages qui rassemblent les bâtiments de plusieurs exploitations, closieries et métairies.

<sup>35</sup> Cne. Argentré, dép. Mayenne. Chartrier d'Hautrives, A.D.M., 179 J 27.

<sup>36</sup> Cne. La Chapelle-Anthenaise, dép. Mayenne. Chartrier de Gresse, Avenu de 1785 par Jean Baptiste Duchemin de Saint-Cénéry, A.D.M., 139 J, liasse 7.

<sup>37</sup> Cne. Saint-Hilaire-des-Landes, dép. Mayenne. Chartrier de Fresnay, état et consistance de la Terre de Daviet, non daté, XVIII<sup>e</sup>, A.D.M., 1 Mi 142 R30 B5.

<sup>38</sup> A.D.M., minutes Chapron, 1745, 3 E12 30.

<sup>39</sup> Antoine 2002a, 128-135.

<sup>40</sup> Antoine 1994, 156.

À ce paysage particulier correspond une structure sociale spécifique. La métairie est en effet beaucoup plus souvent que la closerie amodiée en bail à moitié. Ces baux sont concédés soit directement par le seigneur, soit par son régisseur ou par son fermier. Dans tous les cas, on trouve dans ces exploitations les agriculteurs les plus riches de la paroisse <sup>41</sup>. Les rôles fiscaux tout comme les inventaires après décès ne laissent aucun doute sur cette question. On peut aussi remarquer que ces grosses métairies ont une spécialisation plus affirmée que les autres exploitations vers l'élevage spéculatif des bovins. Leurs cheptels sont les plus importants <sup>42</sup> : les prairies qui environnent les châteaux sont donc largement peuplées d'un beau bétail susceptible de fournir des profits importants aux métayers du domaine.

Il résulte de tout cela que le domaine seigneurial est le lieu de rapports sociaux particuliers. Il est à la fois l'espace où l'habitat isolé est plus important et où le bail à moitié est plus répandu. Ces agriculteurs les plus dépendants (ils ont à leur porte un propriétaire qui est en même temps leur seigneur) sont en même temps les plus aisés. Cette caractéristique des domaines seigneuriaux de l'Ouest de la France sous l'Ancien Régime marquera pour longtemps les relations sociales et les comportements politiques de cette région.

#### AU-DELÀ DU DOMAINE : UN ESPACE SEIGNEURIAL

Si l'on regarde plus loin que le domaine, le château apparaît au centre d'un autre espace : celui du fief, espace de rapport et de pouvoir dont la conception évolue au cours de l'époque moderne en liaison avec la rationalisation de la gestion seigneuriale et le développement de la cartographie. On peut dire que le château investit cet espace dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Au début de l'époque moderne, cet espace n'a pas, pour le seigneur, de réalité matérielle : la seigneurie est pensée comme un ensemble de droits mais pas comme un espace concret. Gérer un fief consiste alors à accumuler les titres et les aveux, à les classer dans des sacs et à les ranger dans le trésor de la seigneurie.

#### Du sac de titres...

Au-delà du domaine s'étend la mouvance de la seigneurie. Sur les habitants de cet espace, le seigneur prélève des droits, fait peser des contraintes (moulin et four banal...) et exerce éventuellement les droits de justice et de police <sup>43</sup>. Il s'agit d'un espace discontinu, souvent mal connu des seigneurs et de leur personnel. Jusqu'à la

<sup>41</sup> Antoine 1994, 371-395.

<sup>42</sup> Antoine 1995.

<sup>43</sup> Antoine 2004.

seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, la mouvance des seigneuries n'est, en effet, pas pensée comme un espace mais comme des droits. Les vassaux paient les droits seigneuriaux et font des reconnaissances (aveux, obéissances) que les seigneurs mettent dans des sacs ou font copier sur des registres. Ceci constitue traditionnellement le papier-terrier des seigneuries, ce sur quoi les seigneurs s'appuient ensuite pour faire reconnaître et payer leurs redevances. Certains de ces fonds ont été classés périodiquement par les différents seigneurs et leurs agents, d'autres nous sont parvenus dans le plus grand désordre.

À la suite des théoriciens de la seigneurie du XVIII<sup>e</sup> siècle, les historiens se sont engouffrés dans une critique de la seigneurie et de ces seigneurs plus occupés à engranger leurs titres et à faire des procès qu'à rationaliser leurs pratiques de contrôle et de prélèvement. La seigneurie bretonne a été particulièrement attaquée, probablement parce qu'elle était particulièrement archaïque<sup>44</sup>, sans doute aussi parce qu'il existait sur place un dossier d'accusation qui avait été particulièrement bien monté dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : celui de la réformation du duché de Penthièvre<sup>45</sup>. Selon la coutume de Bretagne, les seigneurs ont trente ans pour *impunir* les aveux, c'est-à-dire les vérifier. Mais ils les entassent sans les contrôler parce qu'ils n'ont pas les moyens de le faire, n'ayant aucune connaissance du "local", entendons par là du terrain. Or, écrit François Cicille, l'agent du duc de Penthièvre pour la réformation de son terrier, "ce n'est qu'avec leur secours [celui des cartes terristes] qu'on parvient à connaître toutes les propriétés et tous les détenteurs ; enfin on est assuré de ne rien omettre"<sup>46</sup>.

### ... au plan terrier

C'est du travail des feudistes, arpenteurs et commissaires à terrier, que va résulter la prise de conscience du fait que la mouvance est un espace. Cette découverte du troisième cercle autour du château procède du travail des commissaires à terrier qui "réforment les seigneuries", ce qui consiste à en classer les titres. L'affaire n'est pas simple, elle est longue et elle coûte cher. Mais "on ne peut trop payer un terrier bien fait" écrit E. La Poix de Fréminville<sup>47</sup>. L'idée de cartographier l'espace n'est pas première en cette affaire : elle s'impose seulement comme un moyen plus rigoureux de ne pas oublier de droits seigneuriaux.

La "carte terriste" doit servir au commissaire à répertorier les parcelles et à y attacher un nom de propriétaire et les droits qui sont dus afin de recevoir à nouveau

<sup>44</sup> C'est ce dossier qui a été utilisé par J. Meyer pour fonder son argumentation, Meyer 1966.

<sup>45</sup> Antoine 2002b.

<sup>46</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor, duché de Penthièvre, liasse E 33, rapport de Cicille en 1785.

<sup>47</sup> La Poix de Fréminville, 102-103.

les reconnaissances féodales et censuelles sans rien omettre. La carte est au départ un simple instrument de contrôle permettant de vérifier qu'aucun espace n'a été oublié. Mais La Poix de Fréminville explique que ses avantages sont énormes<sup>48</sup> : outre qu'elle peut durer des siècles, elle permet d'éviter toutes les omissions, de contrôler les déclarations des vassaux sans avoir à se transporter sur le terrain avec les documents (ce qui fait toujours courir des risques à ces documents précieux), de comprendre à distance les conflits et d'en instruire les avocats. Les seigneurs attentifs à la composition de leur domaine peuvent également y repérer aisément les parcelles sur lesquelles ils auraient intérêt à effectuer un retrait féodal.

L'utilisation de la carte a des conséquences importantes sur la manière de penser la seigneurie : celle-ci n'est plus regardée comme un ensemble de titres à classer mais comme un espace à connaître et à contrôler. Autour des espaces de décoration du château et des métairies du domaine, un troisième ensemble spatial s'installe, celui des fiefs, espace fait de droits, mais aussi de terres, de prés, de villages dont les habitants sont les sujets de la seigneurie. Montrer cet espace aux seigneurs qui veulent bien les salarier pour le représenter, c'est ce que promettent les feudistes dessinateurs de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

### “Voir le naturel de sa chambre”

“Voir le naturel de sa chambre”, c'est ce que promet La Poix de Fréminville aux seigneurs qui accepteront de faire la dépense que représente la réalisation d'une carte de leur seigneurie. Les procédés de dessin utilisés pour la cartographie seigneuriale se développent au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les premiers dessins que l'on rencontre sont souvent très rudimentaires car ils découlent exactement de la pratique qui consiste, dans un aveu ou une reconnaissance, à définir une parcelle par ses *confronts*. On trouve donc parfois des dessins qui représentent une parcelle unique, carrée ou rectangulaire avec, autour, l'indication de ses *confronts*. C'est d'ailleurs ce que La Poix de Fréminville recommande de faire. Le dessin gagne en complexité et en intérêt quand le dessinateur devient plus ingénieux et représente plusieurs parcelles jointives, puis une exploitation agricole entière<sup>49</sup>.

Ces premiers dessins ne représentent pas un espace observé mais un espace décrit. Le dessinateur ne se rend pas sur le terrain, il dessine à partir du texte des déclarations. On peut dire que les premières cartes seigneuriales représentent du texte plus que des espaces. Ces croquis sont parfois entièrement couverts de texte : tout le contenu de la déclaration du censitaire (superficie de la parcelle, nom du propriétaire, devoir dû) est écrit à l'intérieur de l'espace représenté. S'agit-il alors

<sup>48</sup> La Poix de Fréminville, 103 sq.

<sup>49</sup> Un dossier en couleur regroupant plusieurs reproductions de ces cartes a été publié dans : Antoine 2002a.

d'une carte? Pas vraiment, mais cela constitue tout de même une première représentation visuelle de l'espace seigneurial. En effet, les feudistes sont les spécialistes de la parcelle et certains d'entre eux vont utiliser des procédés de dessin de plus en plus élaborés. Ils vont se porter sur le terrain pour l'observer et le mesurer afin d'en donner la représentation la plus juste possible. Ils deviennent des virtuoses du dessin parcellaire, qu'il s'agisse de faire des "plans visuels" (dessin à vue) ou des "plans géométriques" (mesure des parcelles et utilisation d'une échelle des longueurs). Certains de ces dessins, notamment ceux qui ont été faits pour la réformation du duché de Penthièvre dans les dernières années de l'Ancien Régime, sont très proches de ce que sera le cadastre napoléonien ; il ne subsiste que quelques petites déformations qui tiennent à la manière de mesurer les parcelles.

Un niveau supérieur de complexité et aussi d'intérêt est atteint quand ces dessins sont décorés et coloriés. Le fief devient alors réellement le troisième espace au centre duquel est le château. Il s'agit à nouveau d'un espace fait d'éléments naturels (les arbres, l'herbe) mais c'est un espace construit et organisé qui est représenté. Les haies, les chemins, les habitats y sont figurés et, selon La Poix de Fréminville, "les seigneurs qui veulent en faire la dépense y trouvent également leur satisfaction pour l'agréable comme pour l'utile, ils ont le plaisir d'y voir d'un coup d'œil l'étendue de leur domaine, terres, prairies, vignes, étangs, rivières et chemins, etc. avec toutes leurs sinuosités, ce qui, étant bien lavé suivant le naturel et les règles, forme une bigarrure extrêmement satisfaisante"<sup>50</sup>.

Voir le naturel de sa chambre... un naturel représenté selon les règles, tel est l'objectif esthétique de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle en matière de cartographie seigneuriale, et c'est en fonction de ces principes que ces cartes doivent être comprises. Ce sont des cartes qui donnent "exactement et au vrai" l'aspect de la nature. Tout y est artifice pour y apparaître plus semblable à la nature. Ces cartes constituent alors des regards portés sur l'espace, ce que Dupain de Montesson appelle "le spectacle de la campagne"<sup>51</sup> et que l'on pourrait appeler des cartes-paysages, de véritables chorographies.

Ces belles cartes insèrent le château dans un espace "naturel" au sens esthétique que ce terme a pris aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Les règles de dessin qui sont données dans le traité de Dupain de Montesson puisent à la fois aux sources de l'esthétique du XVII<sup>e</sup> siècle (une nature vraisemblable et ordonnée plutôt que la nature telle qu'on la voit, l'idée de la nature plutôt que la nature elle-même) et à celles de la philosophie du XVIII<sup>e</sup> siècle (observer la nature pour bien la connaître avant de la dessiner ; "faire sentir" la nature pour en donner une représentation plus fidèle).

<sup>50</sup> La Poix de Fréminville 103-104.

<sup>51</sup> Dupain de Montesson, 1803.

C'est ce qu'exprime Roger de Piles dans les *Conversations sur l'usage de la Peinture*<sup>52</sup> : "la dernière perfection de la peinture est que les choses apparaissent véritables" et dans les *Dialogues sur le coloris* : "la fin de la peinture n'est pas tant de tromper l'esprit que de convaincre les yeux". C'est ce qui permet à la nature des peintres comme à celle des cartographes d'être belle.

Entre nature vraie, nature construite et nature pensée, le château rural du XVIII<sup>e</sup> siècle s'inscrit au cœur de trois espaces concentriques. Le plus proche est l'espace de décoration ; les éléments naturels (entendons ici des végétaux le plus souvent, mais aussi l'eau des rivières et des douves) y sont intégrés et aménagés pour être décoratifs et donner un cadre agréable à la résidence seigneuriale. Autour, s'étend le domaine proprement dit : c'est un espace rural, donc construit, qui correspond à une finalité économique et à un environnement social spécifique. Au-delà, il y a la mouvance seigneuriale, espace dont les seigneurs français ne seront jamais reconnus propriétaires mais sur lesquels, jusqu'à l'abolition de la féodalité, ils exercent certains droits. Ces mouvances ont été longtemps ignorées comme espaces, pensées seulement en termes de droits et de titres. Leur découverte résulte du travail de rationalisation des pratiques seigneuriales au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elles deviennent des espaces lorsqu'elles sont dessinées. Et pour faire de belles cartes qui plaisent aux seigneurs en assurant à la fois la perception des droits et le plaisir des yeux, les commissaires à terriers apprennent à dessiner l'espace rural de telle sorte qu'il ressemble le plus possible à la nature. Ils utilisent pour cela les artifices des peintres.

<sup>52</sup> Piles 1677 et 1699. Cité par Tocanne 1978, 274.

## BIBLIOGRAPHIE

- Antoine, A. (1994) : *Fiefs et villages du Bas-Maine au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Mayenne.
- (1995) : “Les bovins du Bas-Maine, un modèle économique pour les campagnes de l’Ouest? (1720-1820)”, *Histoire et Sociétés Rurales*, n° 4, 2<sup>e</sup> semestre 1995, 105-136.
- (2002a) : *Le Paysage de l’historien. Archéologie des bocages de l’Ouest de la France*, Rennes.
- (2002b) : “Les plans terriers du Duché de Penthièvre, support d’une micro-histoire paysagère?”, *Association d’Histoire des Sociétés Rurales - École nationale des Chartes*, Rennes, 439-461.
- (2004) : “La seigneurie en France à la fin de l’Ancien Régime. État des connaissances et nouvelles perspectives de recherche”, in : Béaur *et al.* 2004, 47-64.
- Beauchesne, R. A. de (1920, 1921, 1922) : “Histoire de la terre seigneuriale de Boisfroust en Niort”, *Bulletin de la Commission Historique et Archéologique de la Mayenne*.
- Béaur, G., Duhamelle, Chr., R. Prass et J. Schlumbohm, éd. (2004) : *Les Sociétés rurales en Allemagne et en France*, Association d’Histoire des Sociétés Rurales, Rennes.
- Dupain de Montesson (1803) : *La Science de l’arpenteur augmentée du spectacle de la campagne*, Paris, Goeury, 1 vol. in-8° (1<sup>re</sup> éd. : 1776).
- La Poix de Fréminville, E. de (1752-1754) : *La Pratique universelle pour la rénovation des terriers et des droits seigneuriaux contenant les questions les plus importantes sur cette matière et leurs décisions tant pour les pays coutumiers que ceux régis par le droit écrit*. Par M. Edme de la Poix de Fréminville, bailli des ville et marquisat de la Palisse, commissaire aux droits seigneuriaux. 1<sup>ère</sup> éd., Paris, 1752-1754, 2<sup>e</sup> édition, à Paris, chez Despilly, rue Saint-Jacques, à la vieille poste vis-à-vis la rue du Plâtre, 1757-1762.
- Meyer, J. (1966) : *La Noblesse bretonne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, I-II.
- Piles, R. de. (1677) : *Conversations sur la connoissance de la peinture, et sur le jugement qu’on doit faire des tableaux...* À Paris, Chez Nicolas Langlois.
- (1699) : *Dialogue sur le coloris*, À Paris, chez Nicolas Langlois.
- Tocanne, B. (1978) : *L’idée de Nature en France dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris.

